

OBJET

Une demande de cas par cas a été déposée le 03/04/2018. Dans le cadre de l'instruction de ce dossier l'Autorité Environnementale a fait une demande de complément en date du 18/04/2018 (Annexe 1). Les éléments qui suivent sont destinés à apporter les précisions demandées.

1. DEVENIR DU TERRAIN DE BOULES

Un nouveau terrain de boules a été réalisé sur l'emprise du camping, au sud du terrain de tennis.



Photo du nouveau terrain de boules
Décembre 2017
(Source : CARAVAN'ILE)

2. SITUATION DU PROJET VIS-A-VIS DES RISQUES NATURELS

Le projet n'est pas concerné par un risque naturel (notamment non classé en zone de submersion).

3. ETAYER L'INDICATION D'UNE ABSENCE DE NUISANCES SONORES

Ce projet a pour but de proposer à notre clientèle un lieu pour effectuer des animations en Juillet-Août :

- En journée 10h00 à 19h00 -> « réunion d'information, step, stretching, réveil musculaire, ... »
- En soirée ponctuellement à raison 1 à 2 fois par semaine maximum et selon les conditions climatiques adéquates -> « spectacles des enfants de notre mini-club, intervenants extérieurs comme magicien, imitateur, et des retransmissions d'évènements sportifs comme par exemple cette année, la coupe du Monde de Football.
- Ce projet aura aussi pour but d'augmenter la sécurité de nos clients ainsi que de notre personnel en leur offrant un meilleur outil de travail et de confort « protection du soleil lors des animations sportives, et ainsi d'éviter au personnel technique le maniement de charges lourdes lors du montage et démontage de notre scène amovible actuelle »

Depuis la création du camping nous avons pris l'habitude d'arrêter toutes nos animations à 23h30 afin d'éviter toutes nuisances à nos campeurs et voisinage relativement éloigné. Nous organisons déjà des animations extérieures à cet endroit même à l'aide d'une sono mobile, sans occasionner de nuisance à notre entourage direct. Nous n'avons d'ailleurs jamais reçu aucune plainte à ce jour. De plus nous avons notre agrément de licence spectacle où nous avons été très sensibilisés à la sécurité et à l'exploitation des lieux de ce type (Annexe 2).

Le niveau d'émissions projeté ne sera donc significativement pas plus élevé que dans les conditions d'exploitation actuelles du camping, la configuration sonore prévue sera d'une puissance modérée et nous nous attacherons sans cesse à respecter cela.

ANNEXE 1 - DEMANDE DE COMPLEMENTS - COURRIER AE - 18/04/2018



PRÉFÈTE DE LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Nantes, le 18 AVR. 2018

Service SCTE/DEE
Courriel: evaluation-env-projets@developpement-durable.gouv.fr
N/Réf. : 2018-3146

Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'examen au cas par cas préalable à la création d'une scène ouverte et de gradins pour le public, sur la commune de la Guéinière. Après examen de votre demande, je vous invite à compléter la rubrique 6.1 et 6.4 du formulaire CERFA n°14734*03 sur les aspects suivants, pour en permettre l'instruction :

- préciser le devenir du terrain de boules (suppression ou relocalisation, à traiter comme une composante du projet le cas échéant),
- préciser si le projet (et non la commune) est concerné par des risques naturels,
- étayer l'indication d'une absence de nuisances sonores, en précisant notamment le niveau d'émissions projeté, la fréquence et les plages horaires d'utilisation du projet (le fait que les abords du site soient déjà bruyants – et potentiellement dérangeants pour le voisinage - ne pouvant en soi légitimer l'ajout d'une source supplémentaire de nuisances éventuelles),

Afin que votre demande puisse être instruite dans les meilleurs délais, je vous prie de bien vouloir transmettre l'ensemble des compléments aux points listés ci-dessus, en rappelant dans votre courrier de transmission le numéro de dossier figurant en objet. Cette transmission peut s'effectuer par courrier ou par courriel à l'adresse ci-dessus.

Le délai d'instruction de 35 jours dont je dispose pour vous informer de la nécessité de réaliser ou non une étude d'impact ne commencera qu'à compter de la réception par mon service de l'intégralité de ces éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef du service
connaissance des territoires et évaluation


Christian RINCE

SAS Camping le Caravan'île
1 rue de la Tresson
85680 la GUERINIÈRE

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30
Tél. : 02 72 74 73 00
5 rue Française Giroud – CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

ANNEXE 2 - CERTIFICAT LICENCE SPECTACLE



CERTIFICAT DE REUSSITE AU STAGE

Je soussignée, Sandrine THEBAUD, Dirigeante d'ARTEK Formations, certifie que :

Monsieur Guillaume ANDRE

A satisfait au contrôle des connaissances de la formation intitulée :

**Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence
d'exploitant de lieu**

qui s'est déroulée du lundi 21 au jeudi 24 novembre 2016 et ce pour une durée de 28.00 heures
sur 4.0 jours à LA ROCHE SUR YON

Fait à NANTES, le 24 novembre 2016

Pour ARTEK Formations
Sandrine THEBAUD

ARTEK Formations
Service Administratif
7 Bd François Blanche - 44200 Nantes
Tél. : 02 51 86 47 84
SIREN : 492 967 195

ARTEK FORMATIONS
7 Boulevard François Blanche – 44200 NANTES – Tél : 02 51 86 47 84 – Fax :
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 52 44 0518544
SARL au capital social de 3 000 € - Siret : 492967195 00065 Code APE : 8559A
Site internet : www.artek-formations.fr – courriel : contact@artek-formations.fr



ATTESTATION D'ASSIDUITE

Session n° 160181A

Je soussignée, Sandrine THEBAUD, agissant en qualité de Dirigeante d'ARTEK Formations, certifie que :

Monsieur Guillaume ANDRE

De l'entreprise : Camping Le Caravan'île
85680 - LA GUERINIERE

a été effectivement présent(e) et a suivi avec assiduité la formation intitulée :

Sécurité des spectacles et prévention des risques pour la licence d'exploitant de lieu

qui s'est déroulée du lundi 21 au jeudi 24 novembre 2016 et ce pour une durée de 28.00 heures sur 4.00 jours

Lieu : FVHPA La Roche sur Yon (85)
65 bis rue d'Ulm
85000 LA ROCHE SUR YON

NANTES, le 24 novembre 2016

Fait pour servir et valoir ce que de droit

Pour Le Stagiaire

Pour ARTEK Formations
Sandrine THEBAUD
Dirigeante

ARTEK Formations
Service Administratif
7 Bd François Blancho - 44200 Nantes
Tél. : 02 51 86 47 84
SIREN : 492 967 195

Cette attestation ne vaut pas certificat attestant du contrôle des connaissances.

ARTEK FORMATIONS
7 Boulevard François Blancho - 44200 NANTES - Tél : 02 51 86 47 84 - Fax :
Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 52 44 0518544
SARL au capital social de 3 000 € - Siret : 492967195 00065 - Code APE : 8559A
Site internet : www.artek-formations.fr - courriel : contact@artek-formations.fr